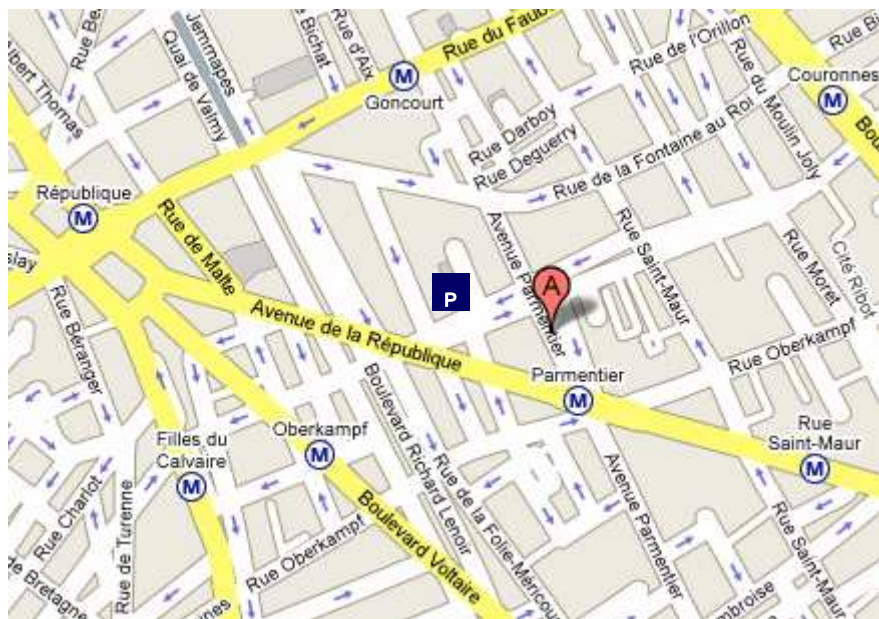


Accès



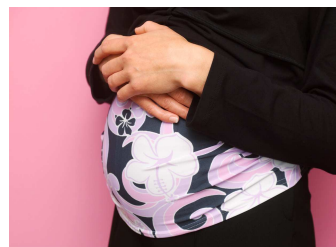
En métro: Sortir à la station:
Parmentier (ligne n°3)
Oberkampf (lignes n°5 et 9)
Goncourt (ligne n°11)

En bus: Descendre à l'arrêt:
Parmentier (ligne n°46)
République (ligne n°96)
Oberkampf (ligne n°56)

Parking payant:
Rue des trois bornes

Maternité Mona Lisa
Clinique de Vinci
95, avenue Parmentier
75011 Paris
0 820 16 45 00
www.clinique-de-vinci.com

Maternité Mona Lisa



■ Livret d'accueil
Maternité

www.clinique-de-vinci.com



■ La clinique de Vinci

La Clinique de Vinci, établissement de proximité du 11ème arrondissement, dispose d'une capacité d'accueil de : 72 lits de chirurgie, 25 lits de maternité, 8 postes de chirurgie ambulatoire et 13 postes d'endoscopie digestive.

Les spécialités de la clinique de Vinci

Les praticiens consultent et réalisent les interventions chirurgicales et les examens d'endoscopie dans les spécialités suivantes:

- * Endoscopie digestive,
- * Ophtalmologie,
- * Orthopédie,
- * Chirurgie digestive et urologique,
- * OrL, stomatologie,
- * Dermatologie,
- * Diététique,
- * Radiologie.

Retrouvez la liste des praticiens, leurs coordonnées et leur planning de consultations sur le site internet de la clinique.

Pour prendre rendez-vous, reportez-vous au dépliant « Renseignements pratiques »

■ Le « 104 »

Ce centre situé au 104 de l'avenue Parmentier (en face de la clinique) regroupe le Centre d'Explorations Gynéco-Obstétricales de Vinci (CEGOV) et le Centre d'Exploration et de Ré-éducation Périnéale (CERP).

2

Le Centre d'Explorations Gynéco-Obstétricales de Vinci CEGOV



Ce centre propose des explorations gynécologiques et obstétricales telles que l'hystérocopie diagnostique (ambulatoire) ; colposcopie et échographie gynécologique et obstétricale (3 D - 4 D).

Les médecins qui y exercent ont tous été formés dans les hôpitaux et sont reconnus dans leurs compétences et dans leur expérience.

Pour obtenir un rendez-vous au CEGOV, vous pouvez être adressée :

- *Par votre médecin traitant,
- *Par votre gynécologue ou par un autre spécialiste,
- *Par l'un des centres COSEM,
- *Directement par vous même (accès direct autorisé).

Pour prendre rendez-vous, reportez-vous au dépliant « Renseignements pratiques »

avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9: Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10: La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11: La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Cette charte est disponible auprès de la cellule qualité.

■ Notes personnelles

■ La charte de la personne hospitalisée

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1: Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2: Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3: L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4: Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et

éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5: Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6: Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7: La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8: La personne hospitalisée est traitée

Le Centre d'exploration et de rééducation périnéale CERP

Ce centre propose des explorations uro-gynécologiques telles que bilan urodynamique et rééducation périnéale. Les médecins, kinésithérapeutes et sages femmes qui y exercent ont tous été formés dans les hôpitaux et sont reconnus dans leurs compétences et dans leur expérience.

Pour obtenir un rendez-vous au CERP, vous pouvez être adressé/e :

- * Par votre médecin traitant,
- * Par votre gynécologue ou par un autre spécialiste,
- * Par l'un des centres COSEM.

Pour prendre rendez-vous, reportez-vous au dépliant « Renseignements pratiques »

■ Le Groupe Naissances

Le groupe Naissances est un regroupement de professionnels (sage-femme, obstétricien, anesthésiste, psychologue) qui exerce à titre libéral.

La naissance physiologique est toujours favorisée dans les limites de la

sécurité de la mère et de l'enfant. Chaque praticien choisi par le couple effectue le suivi des patientes tout au long de la maternité.

Divers accompagnements sont proposés par les membres du groupe comme l'haptonomie, la relaxation, la thérapie manuelle, la sophrologie, le yoga, les groupes de parole...

Lorsque les premiers signes de l'accouchement s'annoncent, parents et praticien se rejoignent à la maternité. Le praticien référent demeure auprès de la femme et du couple jusque 2h après la naissance.

A la maternité d'abord, puis au domicile, le suivi postnatal de la mère comme de l'enfant, est effectué par une sage-femme de l'équipe.

Le 8ème étage de la clinique de Vinci est attribué au Groupe Naissances. Il comporte :

- * Deux salles de pré-travail comprenant chacune une baignoire,
- * Deux salles de consultation.

Pour prendre rendez-vous, reportez-vous au dépliant « Renseignements pratiques »

■ La maternité Mona Lisa

La Maternité Mona Lisa est une maternité conventionnée de niveau 1. Notre équipe permet la prise en charge des grossesses et accouchements « simples », sans complications, que vous accouchiez par voie basse ou par césarienne. Elle accueille chaque année près de 1000 bébés. La Maternité Mona Lisa appartient au réseau périnatalité de l'est parisien.

L'équipe de la maternité

L'équipe de la maternité vous attend 24h / 24 tout au long de l'année.

■ Le **gynécologue - obstétricien** vous suit pendant votre grossesse et sera présent lors de votre accouchement.

■ La **sage - femme** vous accueille lors de visites en urgence avant l'accouchement ; elle assure la surveillance du travail et de l'accouchement, ainsi que celle de la mère et de l'enfant après l'accouchement. Elle assiste le gynécologue lors de l'accouchement. Elle peut pratiquer certains examens cliniques et para cliniques nécessaires et participe activement à toutes actions de prévention dans le domaine de la santé. Elle prescrit certains examens et thérapeutiques (médicament,...) nécessaires au bon déroulement de la grossesse, de l'accouchement, des suites de couches.

■ Les **pédiatres** assurent les urgences en salle de naissance et le suivi

des bébés pendant le séjour.

■ La **surveillante générale et les surveillants** assurent la gestion et l'organisation des soins ainsi que la liaison avec l'administration et le corps médical. Ce personnel reste à votre disposition tout au long de votre séjour.

■ Les **auxiliaires de puériculture** s'occupent des soins des nouveau-nés et des mamans. Elles vous initient à la prise en charge et aux soins de votre bébé. Ces personnels sont à votre écoute pour assurer votre confort et bien être.

■ Les **aides soignantes** secondent les sages-femmes dans la réalisation des soins.

■ Les **brancardiers** vous conduisent vers les différents services de soins de l'établissement.

■ La **psychologue** se tient à votre disposition et vous accueille durant

Toute réclamation est à adresser à la Direction de l'établissement. Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Q...

Questionnaire de sortie: Vous avez la possibilité de dire ce que vous pensez de nos services grâce au questionnaire de satisfaction adapté à votre prise en charge qui vous sera remis lors de votre entrée dans l'établissement. Déposez le dans les boîtes aux lettres situées à chaque étage et dans le hall d'accueil le jour de votre sortie. Ces questionnaires sont traités statistiquement et nous permettent d'améliorer nos services et notre démarche qualité. Ces résultats sont disponibles sur simple demande auprès de la cellule qualité.

R...

Reconnaissance anticipée: Une reconnaissance d'enfant naturel, si vous n'êtes pas mariée, est une démarche volontaire et officielle ayant pour but d'établir la filiation maternelle ou paternelle. Elle peut se faire soit avant la naissance, soit à la déclaration de naissance, soit après la naissance, individuellement ou conjointement par la mère naturelle

et le père naturel. Renseignez-vous auprès du service de l'état civil de votre mairie.

T...

Tabac: La clinique est un établissement non fumeur. Il est donc interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Téléphone: Les chambres sont équipées de téléphone. Votre ligne est directe: faire le 0 pour appeler l'extérieur. Pour être joint, un numéro personnel vous est attribué pour toute la durée du séjour.

Télévision: Les chambres sont équipées de télévision dont le paiement s'effectue au service des admissions.

Tenue: Dans les lieux de rencontre et de circulation, les patientes sont priées d'adopter une tenue décente.

V...

Visites: Afin d'assurer le confort et le calme des patientes et de leur bébé, les visites sont limitées à 3 personnes à la fois de 12h à 20h. Nous vous demandons de respecter strictement ces horaires.

au médecin responsables de l'information médicale dans l'établissement et sont protégées par le secret médical.

P ...

Objet de valeur: Nous vous déconseillons d'apporter des objets de valeur au cours de votre séjour. Nous vous recommandons, si besoin, de les déposer ainsi que vos cartes de crédits, chèquiers, espèces dans le coffre de l'établissement. En dehors de cette garde, l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.

P ...

Personne à prévenir: Vous avez la possibilité de désigner une personne à prévenir en cas de besoin qui peut être différente de la Personne de Confiance. Cette personne ne dispose d'aucun droit particulier, à l'inverse de la Personne de Confiance. Elle est simplement informée de votre situation si nécessaire

Personne de confiance: Pendant votre séjour dans notre établissement, il vous est possible de désigner une personne (un membre de votre famille, un ami, un voisin, votre médecin traitant...), librement choisie par

vous dans votre entourage et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long de vos soins et au cours des décisions à prendre. Cette personne sera considérée par notre établissement comme votre "Personne de Confiance". La Personne de Confiance ne décide pas à votre place.

La désignation d'une Personne de Confiance n'est pas une obligation et doit être une décision réfléchie, elle est valable pendant la durée de l'hospitalisation. Cette désignation se fait par écrit, vous pouvez à tout moment l'annuler ou la remplacer par la désignation d'une autre personne de votre choix (par écrit de préférence).

R ...

Réclamation: Tout le personnel médical, paramédical, administratif de l'établissement, répond à vos questions, chacun dans le domaine qui relève de sa compétence. S'il ne vous est pas donné entière satisfaction, nous vous conseillons de vous adresser dans un premier temps à la Direction des Soins, ou de solliciter un entretien avec la Direction. Si cette démarche ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez saisir la CRUQPC.

La grossesse ou à la naissance, seule ou en couple. La grossesse est en effet un moment particulièrement bouleversant durant lequel surviennent des émotions contradictoires, parfois inattendues voir incompréhensibles. Vous pouvez alors ressentir le besoin de rencontrer la psychologue ponctuellement ou plus régulièrement.

D'autres professionnels participent à votre séjour

■ L'équipe administrative veille à votre accueil, votre information et facilite votre prise en charge.

■ L'équipe hôtelière distribue les repas et assure le bio-nettoyage des locaux.

■ L'équipe logistique et technique veille au bon fonctionnement et à la sécurité de l'établissement ainsi qu'au confort de votre chambre.

■ Le biomédical gère et surveille le matériel médical et assure son entretien. La pharmacie gère les médicaments, les dispositifs médicaux et la stérilisation.

■ Le service qualité participe à la mise en œuvre des actions d'amélioration de la qualité et en évalue l'application.

Le bloc maternité

Le bloc obstétrical comporte 3 salles de naissance climatisées et 2 chambres de pré-travail, dont l'une est équipée d'une baignoire. La future maman peut prendre place dans cette baignoire pendant le début du travail. L'eau chaude va vous aider à vous détendre. Vous accoucherez ensuite dans la salle de travail.



Les salles de naissance sont équipées pour les premiers soins du bébé (bain, ...). Une salle de soins permet de donner des soins urgents au nouveau-né en cas de nécessité.

Le bloc opératoire est contigu aux salles de naissance si une césarienne est nécessaire mais les suites opératoires sont surveillées en salle de naissance.

Les suites de couches

Le service de maternité est composé d'une majorité de chambres particulières (mais il y a également quelques chambres doubles) et de nurse-ries permettant le bain et les soins du bébé de jour comme de nuit.

■ Couleur des badges des professionnels de la clinique.

■ Les Chambres « VIP »

La maternité Mona Lisa s'est dotée de quelques chambres « VIP », caractérisées par leur grande surface (20 à 30 m²) et la qualité du mobilier choisi. En particulier, ces chambres sont équipées d'un canapé convertible et d'un meuble fabriqué spécialement à votre intention, et qui vous permettra de donner le bain à votre bébé sans avoir besoin d'aller à la nurserie.

Concernant la qualité de la surveillance et du service, elle constitue la préoccupation centrale de nos équipes soignantes, et elle demeure équivalente à celle des autres chambres de l'établissement.

En raison de leur confort supérieur à celui des autres chambres, le prix en est aussi plus élevé. **Reportez-vous au dépliant « renseignements pratiques ».**

■ Avant la naissance

L'inscription à la maternité

L'inscription à la Maternité Mona Lisa est obligatoire et s'effectue aux services des consultations de l'établissement après votre première visite avec votre gynécologue dès le 3^{ème} mois de votre grossesse.

A l'issue de la consultation d'anesthésie, vous allez réaliser votre pré-admission. Vous pouvez réserver une chambre particulière qui vous sera attribuée moyennant un supplément (variable selon votre choix) suivant les disponibilités de l'établissement le jour de votre entrée. Le nombre de chambres seules étant limité, l'établissement ne peut s'engager à satisfaire immédiatement votre demande. Nous vous remercions de votre compréhension.



Les réunions d'information

L'équipe de direction de la maternité Mona Lisa organise des réunions d'information. Ces réunions ont pour objet de vous présenter :

La Maternité Mona Lisa, ses installations, ses équipes, son fonctionnement,
L'accompagnement de la Maternité tout au long de votre grossesse.

signez, soit par une consultation sur place (sans frais), soit directement par l'envoi des documents à votre domicile. Nous vous invitons à formuler votre demande par écrit accompagnée de la copie de votre pièce d'identité et de la somme de 15€ à l'attention du directeur de l'établissement.

Fleurs et denrées périssables: Ne pas introduire de fleurs et de denrées périssables dans l'enceinte de l'établissement.

H ...

Hygiène et visite: Votre famille ou vos proches peuvent appliquer quelques règles simples pour le respect de l'hygiène : Ne pas toucher les perfusions et les instruments de soins, Ne pas s'asseoir sur les lits, Remettre à plus tard la visite en cas de maladie, Limiter les visites en groupe qui multiplient les risques d'introduire des germes et la visite des enfants, Se laver les mains en pénétrant dans un établissement de soins. Des distributeurs de solutions hydro-alcooliques sont à votre disposition dans chaque chambre.

I ...

Incendie: Ne fumez pas, n'utilisez

pas de bougies ni aucun appareil à flamme (brûquet, ...).

En cas d'évacuation suivez rigoureusement les instructions données par le personnel.

Infectiovigilance : c'est la prévention et le suivi des infections nosocomiales. Localement, cette surveillance s'exerce par le CLIN (comité de lutte contre les infections nosocomiales) et au-delà, par des comités de surveillance régionaux destinés à surveiller l'épidémiologie de certains micro-organismes.

Information des proches: Vos proches peuvent, sauf opposition de votre part, être informés de votre état de santé aux jours et heures indiqués dans chaque service. Aucun renseignement ne peut être donné par téléphone.

Informations médicales: Dans le cadre de la mise en place dans les établissements de santé du programme de médicalisation du système d'information (PMSI), nous vous informons que les données administratives et médicales concernant tous les patients hospitalisés, font l'objet d'un traitement informatisé déclaré à la CNIL. Ces données sont transmises

Don de sang: La transfusion sanguine est vitale pour de nombreux patients : hémorragies aiguës en chirurgie, au cours d'un accouchement, polytraumatismes, les leucémies, les brûlures étendues, etc. Il n'existe pas encore de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don de sang est donc irremplaçable pour sauver des vies.

Donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable qui permet chaque année de soigner 500 000 malades.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de l'Établissement Français du Sang. <http://www.efs.sante.fr/>.

Don d'ovocytes : Redonner l'espoir de devenir parents

La plupart des couples peuvent avoir un enfant naturellement. D'autres n'ont pas cette chance, malgré leur profond désir de vivre une grossesse et de donner naissance à leur enfant. Pour certains d'entre eux, ce sera possible grâce au don d'ovocytes. Il leur permettra de devenir parents et de tisser avec leur futur enfant un lien qui repose, au-delà du biologique, sur la transmission de leur amour, de leurs valeurs et de leur histoire familiale. Pour plus d'information, ren-

seignez-vous auprès de l'agence de biomédecine : www.dondovocytes.fr.

Don d'organe: Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile : il peut sauver la vie d'un autre homme, d'une autre femme, d'un autre enfant.

Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi du 29 juillet 1994 dite "loi bioéthique". Elle fixe le principe que toute personne venant à décéder est présumée avoir consenti au prélèvement de ses organes et tissus. Toutefois, vous pouvez vous y opposer par tout moyen : inscription sur le Registre National des refus (BP 2331 - 13213 Marseille Cedex 02) ; déclaration orale auprès de la famille ou du personnel de l'établissement afin qu'ils témoignent si besoin ; déclaration écrite sur papier libre conservée sur soi.

Droit d'accès au dossier médical: Conformément au code de la santé publique, toute personne a accès à l'ensemble des informations, concernant sa santé. Ainsi, vous pouvez à ce que vous soit communiqué à vous frais, votre dossier médical (durée d'archivage: 20 ans), soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous dé-

■ Le trousseau pour la

salle d'accouchement

Nous vous invitons à préparer un sac spécial salle d'accouchement comprenant:

Pour vous

- * Un brumisateuseur d'eau,
- * Une chemise de nuit ou un pyjama pour le retour dans votre chambre et des chaussons,

Pour votre bébé

Pour son berceau:

- * Drap ou drap-housse,
- * Gigoteuse ou nid d'ange
- * 1 sortie de bain,
- * Du savon liquide,
- * 1 pyjama,
- * 1 brassière ou un gilet,
- * 1 body,
- * 1 paire de chaussettes,
- * 2 bonnets.

■ Pour le séjour

Pour vous

- * Des sous-vêtements, ainsi que des slips jetables (6),
- * Des vêtements de nuit,
- * Des tenues confortables si vous ne souhaitez pas rester en pyjama ou chemise de nuit,
- * 2 paquets de serviettes périodiques (taille maxi),
- * Un nécessaire de toilette : savon, brosse à dents, savon,

Les documents à apporter lors de la pré-admission (à l'issue de la consultation d'anesthésie):

- * Carte vitale à jour avec le 100% maternité ou l'attestation de la carte vitale mentionnant le 100% maternité.
- * Votre carte de mutuelle
- * Un chèque de caution d'un montant 228€ à l'ordre du Cmc de Vinci.

savon liquide pour toilette intime ...

- * Du linge de toilette: serviettes, gants, peignoir,

Si vous allaitez:

- * Des soutiens-gorges d'allaitement,
- * Des chemises de nuit ouvertes sur le devant ou des vêtements confortables,
- * Des coquilles recueil-lait et des coussinets d'allaitement, une crème de soin si vous le souhaitez,

Pour le bébé

- * 1 gigoteuse et 2 parures de berceau,
- * 6 chemises de coton ou body,
- * 6 pyjamas en éponge,
- * 2 ensembles (brassières de laine et culotte),
- * 3 paires de chaussettes,
- * 6 bavoirs,
- * 1 brosse à cheveux pour nourrisson,
- * 3 serviettes de toilette.

Les documents administratifs

- * Le livret de famille, la reconnaissance anticipée.

L'entretien précoce prénatal du 1er trimestre

Cet entretien, d'une durée de 45 minutes et réalisée par une sage-femme.

Ce n'est pas une consultation médicale: vous ne serez pas examinée. Il s'agit d'un entretien d'écoute et d'échange avec un professionnel afin de: * Favoriser l'expression de vos attentes, de vos besoins, ou de votre projet de naissance,

* Vous donner les informations utiles sur le soutien dont vous pouvez bénéficier, et si besoin, vos droits pendant la grossesse,

* Vous informer sur les modalités du suivi de votre grossesse,

* Répondre à toutes les questions qui vous préoccupent.

Cet entretien est pris en charge à 100% par la sécurité sociale.

Pour prendre rendez-vous, reportez-vous au dépliant « Renseignements pratiques »

Les cours de préparation à la naissance

Les cours de préparation à la naissance sont pris en charge par la Sécurité Sociale. Ces cours sont des moments privilégiés d'échange avec les sages-femmes et les autres mamans.

Ces professionnels vous aideront à mieux comprendre les différentes étapes de la grossesse et son évolution. Sept séances sur différents thèmes vous sont proposées.

Pour prendre rendez-vous, reportez-vous au dépliant « Renseignements pratiques »

Les consultations médicales

Les consultations prénatales sont assurées par des gynécologues obstétriciens et des sages femmes sur rendez-vous.

Ces professionnels vous donnent des informations sur le déroulement de votre grossesse et son suivi ainsi que sur l'accouchement.

La consultation d'anesthésie est obligatoire en France pour toutes les femmes enceintes, avec ou sans souhait de bénéficier d'une anesthésie péridurale. Elle doit être effectuée entre 34 et 36 semaines d'aménorrhée et est réalisée par un médecin anesthésiste-réanimateur de la maternité.

Lors de cette consultation, l'anesthésiste réanimateur vous examinera, vous prescrira un bilan sanguin de coagulation et dépistera d'éventuelles contre-indications médicales. Il vous informera sur les modalités de prise en charge de la douleur, la transfu-

Composite des Solutions Hydro Alcooliques).

Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge:

Cette commission a pour objet de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches.

Cette commission facilitera vos démarches et veillera à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informé des suites de vos demandes.

Confidentialité: Si vous souhaitez que votre présence soit confidentielle, signalez-le à votre arrivée.

Consentement éclairé: Le consentement éclairé est une autorisation attestant que vous avez compris les informations que le médecin vous a données et que vous acceptez la réalisation de l'acte chirurgical ou du traitement. En effet, aucun acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé sauf si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté. Dans ce cas, la personne de confiance que vous avez désignée,

ou, à défaut de désignation, un membre de votre famille ou un proche sera consulté sauf urgence ou impossibilité

D ...

Déclaration de naissance: La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle s'effectue au service de l'état civil de la Mairie du 11^{ème} arrondissement située Place Léon Blum (métro 9 : arrêt Voltaire).

La déclaration, démarche gratuite, doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance.

La naissance est déclarée par le père. Munissez-vous des documents suivants :

*le livret de famille pour y inscrire l'enfant,

*le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.

Dépassement d'honoraire: Des dépassements d'honoraires sont susceptibles de vous être demandés par certains praticiens, exerçant en secteur conventionné à honoraires libres (secteur 2), avec votre accord préalable. Ceux-ci se tiennent à votre disposition pour vous donner toute information avant l'intervention.

■ La Maternité Mona Lisa de A à Z

A ...

Accompagnant: Si vous séjournez en chambre particulière, le papa du bébé peut rester à vos côtés la nuit sur un transat prévu à cet effet.

C ...

Certification: La certification des établissements de santé est une évaluation externe et indépendante de l'établissement. Menée par des professionnels de santé recrutés et formés par la HAS, elle porte sur l'ensemble de l'organisation et des pratiques de l'établissement. Retrouvez les résultats de la clinique sur le site internet de la HAS.

Choix du nom de famille: Depuis le 1er janvier 2005, les règles d'attribution du nom de famille permettent aux parents, lorsque la filiation est établie à l'égard de chacun d'eux à la date de la déclaration de naissance, de choisir quel(s) nom(s) porteront leurs enfants. Le choix du nom de famille s'effectue par une déclaration conjointe de choix de nom. Pour tout renseignement, contactez le service de l'état civil de votre mairie.

Commission de Lutte contre la Douleur (CLUD) : De manière à optimiser la prise en charge de la douleur, notre établissement s'est doté d'un CLUD; les travaux de cette instance ont pour but de coordonner les actions de prise en charge de la douleur au niveau de tous les services de l'établissement et de fournir aux soignants les moyens nécessaires au traitement optimal de la douleur.

Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN): Le CLIN, présent dans chaque établissement de soins :

- *Organise et coordonne la prévention et la surveillance des infections nosocomiales,

- *Élabore, en collaboration avec l'équipe d'hygiène, les protocoles (succession d'actions à réaliser) portant sur le déroulement des soins et l'hygiène, et les contrôles,

- *Participe à la formation des professionnels à l'hygiène,

- *Rédige chaque année un bilan d'activité qui permet de calculer les différents indicateurs de la lutte contre les infections nosocomiales : le score ICALIN (Indice Composite d'Activité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), score ICSHA (Indice

sanguin et recueillera votre consentement.

Les documents à apporter à la consultation d'anesthésie:

- *votre carte vitale mise à jour,
- *votre guide surveillance de la grossesse,
- *votre carte de groupe sanguin,
- *vos dernières analyses.

■ La naissance et le séjour

Rendez vous à la maternité

En cas d'urgence, une sage-femme est de garde 24h/24 dans l'établissement. Elle vous accueille, conjointement avec l'obstétricien de garde et l'anesthésiste de garde.

Rendez vous à la maternité sans attendre si :

- ***Vous ressentez des contractions utérines régulières qui progressent en intensité,**

- ***Vous observez des saignements d'origine génitale même peu abondants,**

- ***La poche des eaux se rompt avec ou sans contractions,**

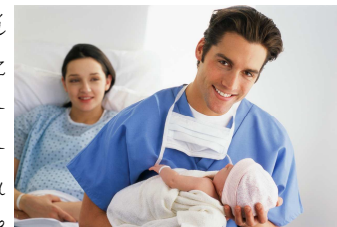
- ***Vous ressentez une diminution importante des mouvements de votre bébé,**

- ***Vous avez de la fièvre ou d'autres signes qui vous inquiètent.**

La naissance

La présence à chaque naissance d'équipes composées d'un praticien (gynécologue-obstétricien et/ou sages-femmes libérales), d'un anesthésiste réanimateur, d'un pédiatre, de sages-femmes, d'auxiliaires puéricultrices, est le gage d'une prise en charge globale et hautement sécurisée.

Les premiers soins de votre enfant sont réalisés par la sage-femme et par l'auxiliaire de puériculture dès la fin de l'accouchement. Si vous avez choisi d'allaiter, la première mise au sein sera faite



le plus précocement possible dans la salle de naissance. Dans les premières heures de naissance, le pédiatre de garde réalise un examen complet de votre bébé. Il pourra être présent pendant l'accouchement sur demande de l'obstétricien.

Après l'accouchement, vous resterez au moins 2 heures en surveillance au bloc obstétrical. Puis, vous serez installée dans votre chambre avec votre enfant.

La naissance par césarienne

Si votre accouchement se fait par césarienne, vous serez accueillie au bloc opératoire par l'équipe médicale. Si vous avez choisi d'allaiter, la première mise au sein pourra se faire à votre retour dans la salle de naissance.

Le séjour

Profitez de la présence et de la disponibilité de l'équipe de la maternité pour vous faire aider, conseiller et vous reposer. L'ensemble des professionnels est là pour vous répondre.

Les équipes de maternité vont durant tout le séjour privilégier la relation mère/enfant et permettre l'épanouissement de la famille.

La sortie

Votre praticien et votre pédiatre fixeront ensemble la date de votre sortie.

Avant votre départ, vous procédez au règlement des honoraires et des prestations hôtelières.

Vous pouvez régler par chèque ou par carte bancaire. Un bulletin de sortie vous est remis, ce document peut vous être demandé par les organismes de sécurité sociale, les mutuelles et éventuellement votre employeur.

En plus des repas habituels, il vous sera servi vers 16h un petit en-cas comportant une boisson chaude et des biscuits.

Un partenariat est mis en place avec un supermarché « bio » pour vous permettre de vous faire livrer des aliments biologiques. Un petit dépliant vous sera remis, vous permettant de découvrir l'offre.

Attention, vous devrez régler votre commande lors de la livraison.

Une facture détaillant les prestations vous est adressée sous 3 semaines par courrier.

Pour plus de renseignements, reportez-vous au dépliant
« Renseignements pratiques »



L'équipe de la Maternité Mona Lisa est disponible pour répondre à vos questions même après votre sortie.

N'hésitez pas à appeler la clinique au 0 820 16 45 00.

■ **La douleur** est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable pouvant conduire à un allongement de votre séjour. Les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur, à l'évaluer, à la soulager et à vous donner toutes les informations utiles.

De manière à optimiser la prise en charge de la douleur, notre établissement s'est doté d'un CLUD (Commission de Lutte contre la Douleur) ; les travaux de cette instance ont pour but de coordonner les actions de prise en charge de la douleur au niveau de tous les services de l'établissement et de fournir aux soignants les moyens nécessaires au traitement optimal de la douleur.

■ L'anesthésie péridurale

Une équipe de médecin anesthésistes est disponible 24h/24 vous permettant d'avoir une péridurale à tout moment du jour ou de la nuit. Ces médecins possèdent une compétence particulière dans le domaine de l'obstétrique et des soins urgents au nouveau-né.

L'équipe de la maternité et les référentes allaitement sont à votre disposition pour répondre à vos questions, interrogations... tout au long de votre séjour de jour comme de nuit mais aussi après votre sortie de la maternité.




■ L'allaitement

Dès sa naissance, se nourrir va représenter l'une des activités préférées de votre bébé.

Retrouvez toutes les informations concernant l'allaitement dans les fascicules dédiés à ce sujet:

- *L'allaitement maternel,
- *L'allaitement au biberon.

La maternité accueille **Solidari|lait**  réseau l'association Solidari-lait pour ses réunions mensuelles. Ce réseau de mères a pour objectif d'informer et soutenir les mères qui allaitent leur bébé surtout sous forme de réunions parents-bébés. www.solidarilait.org